



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 74284

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'inflation des prix, dans les supermarchés, suite au passage à l'euro. Inflation déduite, l'évolution des prix a été de + 4,06 % à + 5,53 % selon une enquête du magazine Que Choisir. Or aucune augmentation n'était envisageable selon les autorités compétentes. Il lui demande donc pourquoi ces augmentations ont eu lieu et quelles mesures il entend prendre pour sanctionner ces hausses de prix qui vont jusqu'à avoir des conséquences sur l'inflation globale de l'économie française.

Texte de la réponse

Dès l'été 2001, le Gouvernement a mis en place un ensemble de moyens pour que le passage à l'euro ne soit pas l'occasion, ou le prétexte, de dérives de prix. Cette question, sensible à juste titre, a fait l'objet d'un large écho médiatique. Ainsi, le magazine Que Choisir a publié, en janvier 2002, les résultats d'une enquête qui appellent quelques observations. Cette enquête a été réalisée à partir de produits répertoriés, d'une année sur l'autre, dans cinq catalogues de vente par correspondance. Il s'agit de produits pour lesquels les hausses paraissent certes importantes, mais ce sont des relevés de prix choisis, ce qui procède plus d'une démarche journalistique que d'un travail statistique reflétant la réalité. Si certaines hausses de prix ont été effectivement constatées (notamment par le dispositif de surveillance des prix mis en place par les pouvoirs publics), elles sont ponctuelles, limitées à quelques secteurs d'activité et ne remettent pas en cause la maîtrise de l'inflation, confirmée par les indices de l'INSEE : 2 % en glissement annuel en février 2002.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74284

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1497

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2411